Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15667H1-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES

Séance du Conseil municipal du 05 décembre 2022

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 28 novembre 2022, s'est réuni le 05 décembre 2022, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, Fabien LE GUERNEVE, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Christine PENHOUET, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET

Pouvoirs :

Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Mme PENHOUET
Patrick MAHE O'CHINAL a donné pouvoir à M. LE GUERNEVE
Frank D'ABOVILLE a donné pouvoir à M. RICHER
Elen KERGUERIS a donné pouvoir à Mme BAKHTOUS
Catherine LE TUTOUR a donné pouvoir à Mme BOEDEC
Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à M. UZENAT

Absent(s) :

François RIOU

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Marc-Antoine MENIER, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15667H1-DE

Point n° : 17

Séance du Conseil municipal du 05 décembre 2022

AFFAIRES ECONOMIQUES

Rue de Strasbourg - Travaux de requalification - Création d'une commission d'indemnisation des commerçants

M. Olivier LE BRUN présente le rapport suivant :

Des travaux de requalification de la rue de Strasbourg et d'aménagement de son débouché sur l'avenue du Président Wilson vont débuter début 2023 pour une durée prévisionnelle de 12 mois.

Durant la réalisation de cette opération, les conditions de circulation vont être modifiées et l'activité de commerces situés dans le périmètre figurant en annexe pourrait être impactée.

Afin de prévenir et régler amiablement les conflits, la commune souhaite mettre en place une procédure d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés à ces travaux.

Dans ce cadre, il est proposé de créer une commission d'indemnisation desdits préjudices ayant pour objet d'étudier et de donner un avis consultatif sur les demandes d'indemnisation des commerçants impactés.

Vu l'avis des Commissions :

Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver la mise en place d'une procédure d'indemnisation amiable des commerçants situés dans le périmètre figurant en annexe, dans le cadre de l'opération de requalification de la rue de Strasbourg et d'aménagement de son débouché sur l'avenue du Président Wilson ;
- de créer une commission d'indemnisation amiable dont la composition est fixée par le règlement intérieur de ladite commission ;
- d'approuver le nombre de 4 membres de la commission d'indemnisation amiable ;

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15667H1-DE

- de déterminer que le périmètre concerné par l'indemnisation est celui figurant sur le plan ci-annexé et que pourront déposer une demande d'indemnisation les commerçants inclus dans ce périmètre ;
- d'approuver le règlement intérieur de la commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques, dont le projet est joint ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 40 voix
Abstentions : 4 voix.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS